

**JEUDI 9 AVRIL 2015:
GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE !
SALARIES DU PUBLIC ET DU PRIVE,
EN GREVE TOUS ENSEMBLE !**

- CONTRE LA POLITIQUE D'AUSTERITÉ DU GOUVERNEMENT
- POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS URGENTES ET ESSENTIELLES DES SALARIES

TOUS EN GREVE LE 9 AVRIL

- **POUR LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITE, DE LA LOI MACRON ET DE LA REFORME TERRITORIALE**
- **POUR L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES,**
- **POUR LA DEFENSE DE NOS STATUTS ET DES SERVICES PUBLICS**
- **POUR L'ABROGATION DES DECRETS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

ERAGNY PPDC

Dispensé
de timbrage



Déposé le 19/03/2015

SOMMAIRE

P1- revendications de la grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril

P2- Appels du Val d'Oise

P3- appel des fédérations de fonctionnaires à la grève

P4- bulletin d'adhésion

Lors du Congrès confédéral FO, du 2 au 6 février 2015, 3100 délégués du public et du privé ont décidé d'un appel à la grève interprofessionnelle et l'ont proposé aux autres organisations syndicales. La CGT et Solidaires ont répondu positivement à la proposition du congrès FO : le 17 février, les trois organisations syndicales ont décidé d'appeler tous les salariés de ce pays à la grève jeudi 9 avril. La FSU a rejoint la mobilisation début mars.

Aujourd'hui, **aucun salarié, aucun service public n'est épargné par les attaques du gouvernement !**

Le pacte de responsabilité qui impose 50 milliards d'€ d'économie en 3 ans se traduit par la poursuite de la baisse du salaire des fonctionnaires (comme les collègues ont pu le constater avec leur paye de janvier !), par la réduction drastique du budget des collectivités locales et par le démantèlement des services publics.

La loi Macron remet en cause des pans entiers du code du travail, favorise les licenciements et impose le travail le dimanche à de nombreux salariés.

La réforme territoriale menace l'égalité de droit républicaine en consacrant le désengagement de l'Etat et en conduisant à l'instauration de droits différents selon les super-régions ou les métropoles.

MAINTENANT, CA SUFFIT !! LE GOUVERNEMENT NE VEUT PAS NOUS ENTENDRE ! CESSONS LE TRAVAIL ! TOUS EN GREVE !

APPEL A LA GREVE DE 21 ENSEIGNANTS D'ARGENTEUIL ET BEZONS

Nous, enseignants d'Argenteuil et de Bezons rassemblés **le samedi 14 mars** en Réunion d'Information Syndicale avec le SNUDI FO 95 avons discuté de l'appel à la grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril.

Nous serons en grève :

- pour l'abrogation des décrets Peillon/Hamon, pour l'arrêt de la réforme sur les rythmes scolaires qui sont l'application de la réforme territoriale dans l'Education Nationale
- pour l'augmentation immédiate et générale des salaires, de l'ISAE et du taux d'accès à la Hors Classe
- pour la création des postes nécessaires, donnant notamment la possibilité de rétablir et d'améliorer la formation initiale et continue
- pour le retrait du Pacte de responsabilité et l'arrêt des politiques d'austérité qui impactent autant les salariés du public que du privé

Nous appelons les collègues à se réunir dans les écoles, à discuter de cet appel et à décider la grève ! TOUS EN GREVE !

APPEL de 23 ENSEIGNANTS du Val d'Oise réunis le samedi 7 mars avec le SNUDI FO 95

TROP C'EST TROP ! L'austérité et la dérèglementation doivent cesser !

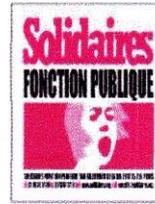
TOUS EN GREVE LE 9 AVRIL 2015

Cette mobilisation interprofessionnelle représente un point d'appui considérable pour enfin bloquer toutes les attaques que nous subissons.

C'est pourquoi nous décidons dès aujourd'hui la grève le 9 avril prochain et invitons tous nos collègues à faire de même et à le faire savoir en listant leurs revendications.

Nos revendications :

- **l'augmentation des salaires et la fin du gel du point d'indice**
- **l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, le maintien des garanties liées à nos statuts, NON aux PEDT (projets éducatifs territoriaux)**
- **la création des postes nécessaires (ouvertures de classes, RASED, remplaçants...) pour donner la possibilité de rétablir et d'améliorer la formation initiale et continue**
- **le retrait du pacte de responsabilité** (qui correspond à la diminution des moyens alloués aux services publics en général et à l'Éducation Nationale en particulier. C'est donc des fermetures de classes, des classes surchargées, la disparition des RASED et de l'Enseignement spécialisé, de moins en moins de TR, la dégradation des conditions de travail, la dégradation de la formation (M@gistère).)
- **le retrait de la loi Macron** (qui casse le code du travail, banalise le travail du dimanche, facilite les plans de licenciements et détruit les prud'hommes.)



Déclaration des organisations syndicales de la Fonction publique Journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015

"L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité"

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxieux chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public.

Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015, elles exigent :

- Une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- La fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- L'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- Le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril et d'en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information ...).

Actifs – Retraités
Toutes et tous en grève et en manifestations
pour dire non à l'austérité !

Fait à PARIS, le 9 mars 2015



NOM : **PRENOM :** **date de naissance :**/...../.....

ADRESSE PERSONNELLE :
.....
.....

TEL. FIXE : **PORTABLE :** **MAIL :**@.....

(en cas de non réception de nos informations par courriel, n'hésitez pas à nous envoyer un mail afin que nous corrigions votre adresse)

Nom et commune de l'école :

Fonction (entourez) : Instit. - PE / directeur – adjoint / retraité(e) / EVS-AVS **Echelon :**

Type de poste : élém / mat / mat élém / adj spé option... / psy / brig / zil / PEMF / autre :

A : TEMPS COMPLET - TEMPS PARTIEL 80% - TEMPS PARTIEL 75% - TEMPS PARTIEL 50% -

66% DU MONTANT DE LA COTISATION SONT DEDUCTIBLES DE VOS IMPOTS OU DONNENT DROIT A UN CREDIT D'IMPOT.

	Ech 1	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
INSTIT.				130 €	135 €	140 €	149 €	158 €	168 €	180 €
P.E.	100	139 €	147 €	156 €	165 €	173 €	183 €	192 €	203 €	220 €
P.E. HC				230 €	245 €	259 €				

RETRAITE	90 €
AVS / EVS	40 €
MASTER	30 €
PES 50% EN CLASSE	100 €

Supplément de cotisation	
SEGPA / EREA / UPI + 15 €	DIRECT. CLASSE UNIQUE + 11 €
RASED / CLIS / IMF / IME	DIRECT. 2 A 4 CLASSES + 16 €
	DIRECT. 5 A 9 CLASSES + 18 €
	DIRECT. 10 CLASSES ET + 20 €

N.B : Cotisation réduite au prorata pour les temps partiels

TOUTE NOUVELLE ADHESION EST VALABLE UN AN (de date à date)

Vous pouvez payer :

- **En une fois :** un chèque à l'ordre du SNUDI-FO en précisant au verso le mois de prélèvement
- **En plusieurs fois :** établir les chèques (10 maximum) à l'ordre du SNUDI-FO en précisant au verso les mois de prélèvement à partir de janvier 2015 et jusqu'à décembre 2015.

Ce bulletin est à transmettre, avec le ou les chèques, au délégué du SNUDI-FO ou à renvoyer à :

Union Départementale Force Ouvrière SNUDI-FO 38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône

Tél : 01 30 32 83 85 ou 06 81 12 76 30

Mail. : snudi.95@free.fr / 95snudifo@gmail.com

2015 - Nombre de versements :

Banque :

	Vers. 1	Vers. 2	Vers. 3	Vers. 4	Vers. 5	Vers. 6	Vers. 7	Vers. 8	Vers. 9	Vers. 10
Montant										
Chèque N°										
Mois de prélèvement										

Date :

signature :